

Les Motocycles ARDOIN SAINT AMAND & Cie
Société Anonyme au capital de 521 223,19 €uros
Siège social : 8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS
RCS PARIS B 722 038 346 (72B 03834)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 30 JUIN 2017.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans le cadre des prescriptions légales et statutaires, pour vous rendre compte de la situation de notre Société au 31 décembre 2016 ainsi que du résultat de son activité pendant les douze derniers mois de l'exercice écoulé allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes de notre société vous sera donnée dans quelques instants, relativement aux comptes aujourd'hui soumis à votre approbation.

Le présent rapport établi par votre Conseil, les rapports rédigés par notre Commissaire aux Comptes titulaire, de même que l'inventaire et les comptes annuels, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les délais légaux et statutaires.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ.

La société *Les Motocycles Ardoin Saint Amand & Cie* a réalisé, au cours de l'exercice 2016, un chiffre d'affaires hors taxe de 63 873 €uros contre 50 349 €uros pour l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de 26,86 % qui n'est pas véritablement significative.

Cette faiblesse du chiffre d'affaires apparue il y a déjà deux exercices est la conséquence directe de notre retrait progressif du marché du deux-roues motorisé. Celle-ci a entraîné une lourde perte pour l'exercice s'élevant à 159 858 €uros contre un bénéfice de 163 319 €uros, l'année précédente. Pour la seule raison qu'au cours de l'exercice 2016, contrairement aux exercices précédents, nos frais fixes n'ont pas pu être compensés par les plus-values à long terme trop faibles dégagées sur la vente de participations.

Chaque année, nous vous rappelons que les chiffres communiqués ci-dessus n'étaient pas véritablement représentatifs de l'activité de notre petit groupe. Parce que celle-ci s'effectuait traditionnellement, en effet, au travers de plusieurs filiales d'exploitation.

Celles-ci ayant fondu comme neige au soleil, il ne nous en reste plus que deux, il nous est désormais difficile de soutenir le même argumentaire.

Mais cela ne nous dispense en rien de nous intéresser à l'activité et aux performances de ces deux dernières sociétés d'exploitation.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET SITUATION ACTUELLE.

Notre première préoccupation reste toujours le marché national du deux-roues motorisé. Et celui-ci a réalisé au cours de l'exercice une nouvelle hausse enfin plus significative que celles enregistrées les deux exercices précédents puisqu'elle atteint + 7,54 % contre respectivement + 1,17 % et + 2,5 %.

Les petites rivières font les grands fleuves.

Le marché global a atteint 151 761 pièces en 2016 contre 141 123 un an plus tôt.

Il est peut-être bon de vous rappeler qu'en 2007, le marché caracolait autour de 240 000 pièces. Mais nous pouvons être optimistes et cette hausse de + 7,54 % est peut-être le signe d'une reconquête après plusieurs années de stabilisation.

Si les constructeurs japonais sont toujours prépondérants leur domination s'érode lentement année après année. En 2016 sur les six constructeurs en tête du marché, trois sont japonais, deux européens et un américain. BMW, en effet, conserve sa troisième place derrière Yamaha et Honda et Harley-Davidson sa cinquième derrière Kawasaki alors que Piaggio se hisse à la sixième place en dépassant Suzuki relégué à la septième place.

Durant l'exercice *Les Motocycles Ardoin Saint Amand & Cie* se sont préoccupés de trouver un acquéreur à leur filiale Harley-Davidson Shop Sarl et ont fait de nombreuses études en direction d'une éventuelle diversification de leurs affaires.

Le cumul des chiffres d'affaires de nos filiales a atteint au titre de l'exercice 2016 le montant de 5,7 millions d'€uros contre 7,6 millions d'€uros l'an passé, soit un nouveau recul de - 25 % après celui de - 27,20 % enregistré l'année précédente.

Le traditionnel tour d'horizon de nos différentes filiales que nous avons l'habitude de faire chaque année devient lui aussi de plus en plus succinct compte tenu de la réduction du nombre de ces filiales.

1) Harley-Davidson Shop Sarl (détenue à 49 %). Comme son nom l'indique, cette filiale commercialise exclusivement des produits de la marque Harley-Davidson.

Cette marque a réussi en 2016 à faire plus progresser son chiffre des ventes en France que ne l'a fait le marché dans son ensemble. Ses ventes ont en effet évolué de 7 358 pièces au titre de l'exercice 2015 à 8 247 pièces pour l'année 2016, soit une progression de + 9,4 %.

Malheureusement cette belle performance n'a pas eu les conséquences que l'on pouvait en attendre dans notre filiale Harley-Davidson Shop qui de son côté n'a commercialisé que 80 motocyclettes neuves en 2016 contre 107 l'année précédente. Accusant ainsi un recul de - 25,23 % assez inexplicable sinon par une certaine démotivation de l'équipe en place.

Le chiffre d'affaires bien sûr a connu la même dégringolade passant de 2 725 181 €uros en 2015 à seulement 2 039 364 €uros, soit une variation de - 25,17 % parfaitement en ligne avec la précédente.

Cette contre-performance a entraîné sur les résultats les conséquences que l'on devine et le bénéfice de 14 569 €uros dégagé en 2015 s'est transformé en une perte de pas moins de - 45 091 €uros au titre de l'exercice 2016.

Dans de pareilles conditions il n'est toujours pas question, bien sûr, pour cette filiale de distribuer un quelconque dividende.

2) Highway 2 Heaven Sas (filiale à 47,00 %). Société concessionnaire exclusive de la marque Harley Davidson, dans laquelle nous sommes sleeping-partner pour n'intervenir à aucun niveau, dans sa gestion.

L'année 2016 a été pour cette filiale celle de son premier exercice complet. Durant lequel elle est parvenue à commercialiser 121 motocyclettes neuves et 31 d'occasion.

Cela lui a permis de développer un chiffre d'affaires de 3 265 627 €uros qu'il ne servirait à rien de comparer à celui de l'exercice précédent qui s'était effectué sur seulement trois mois.

Et ce chiffre d'affaires a entraîné un bénéfice de 116 171 €uros particulièrement bienvenu pour compenser une partie importante de la perte développée l'année précédente et qui atteignait - 154 644 €uros.

3) Moto Bastille Sas (détenue à 49 %). Cette filiale est concessionnaire exclusive de la marque Honda, mais comme pour la précédente, nous n'intervenons pas, à aucun niveau, dans sa gestion.

La marque Honda en 2016 n'a pas su vraiment tirer parti des bonnes dispositions montrées par le marché puisque la progression de ses ventes sur le territoire national a plafonné à + 3,2 %. Elles se sont inscrites à 22 872 véhicules contre 22 078 précédemment.

Cela n'a pas empêché notre filiale d'accuser un léger recul de son chiffre d'affaires qui s'est inscrit à 4 912 422 €uros contre 4 918 715 €uros, soit une baisse insignifiante de - 0,01 %.

Ayant réussi à vendre notre participation au tout début du mois de février, nous n'avons compté qu'un douzième de ce chiffre d'affaires pour établir le chiffre d'affaires global effectué par nos filiales au cours de l'exercice passé.

Par contre, le bénéfice a accusé un recul beaucoup plus important pour ne s'inscrire qu'à 42 926 €uros contre 94 632 €uros précédemment, soit une baisse de - 54,64 %.

Nous avons investi 250 000 €uros dans la création de cette société. Nous avons vendu notre participation de 49 %, 340 000 €uros dégageant ainsi une plus-value à long terme de 90 000 €uros entièrement absorbée par nos frais fixes.

4) Immobilière Standard Sci (filiale à 92 %). Cette société est propriétaire de l'immeuble qu'utilise, pour son exploitation, notre locataire, la société « 4 en 1 » Sa, et se contente d'encaisser les loyers correspondants.

Le loyer en 2016 a atteint 76 424 €uros contre 70 167 €uros soit une hausse de + 8,92 % due essentiellement à un rattrapage effectué depuis l'origine du bail en cours, soit à partir du 1^{er} septembre 2015.

Après une longue négociation nous sommes parvenus à un accord avec notre locataire qui a accepté pour la première période triennale de nous régler un loyer annuel de 73 200 €uros.

Les augmentations prévues aux termes des différentes périodes triennales suivantes, c'est-à-dire au 1^{er} septembre 2018 et 1^{er} septembre 2021 devraient nous permettre d'émettre à partir de cette dernière date un loyer plus en adéquation avec la valeur locative de notre immeuble.

Toutefois et pour l'instant, le bénéfice dégagé au cours de l'exercice est resté en ligne avec le bénéfice de l'année précédente pour s'établir à 19 531 €uros contre 18 765 €uros soit une hausse limitée à + 4,08 %.

L'année dernière nous vous faisons état des désordres alarmants apparus sur l'immeuble voisin qui abrite un hôtel toujours en exploitation. Durant l'exercice la situation a évolué sur deux plans. Sur le plan juridique, l'expert nommé par les Tribunaux s'est occupé de la rédaction de son rapport qui ne nous a toujours pas été communiqué au moment où nous vous écrivons.

Sur le plan technique tant la Ville de Paris que l'Eau de Paris ont exécuté force travaux dans la rue de l'Aqueduc comme dans la rue Philippe de Girard. Ces importants travaux sont maintenant terminés et nous sommes en droit de penser que l'évolution de l'hôtel voisin est maintenant stabilisée. Espérons définitivement stabilisée.

Tout cela va à l'évidence déboucher sur une procédure judiciaire fort complexe regroupant nombre de parties et dans laquelle nous n'apparaîtrons sans doute que comme observateur, notre immeuble n'ayant semble-t-il pas bougé et pas subi de dégâts irréversibles.

5) Immobilière du Bicentenaire Sci (filiale à 98 %). Cette société est propriétaire des bureaux que nous occupons.

Contrairement à la société précédente, le montant du loyer est resté constant d'une année sur l'autre à 16 000 Euros.

Par contre, quelques frais d'entretien plus lourds que l'année passée ont sensiblement réduit le bénéfice qui s'établit à 4 084 Euros contre 4 583 Euros accusant ainsi une baisse non négligeable de - 10,89 %.

6) Levallois Motos Sa (détenue à 48,78 %). Cette filiale ancien concessionnaire exclusif des produits BMW, n'exerce plus aucune véritable activité commerciale et s'est transformée en société immobilière tout en conservant son statut de société anonyme.

Les loyers se sont élevés au titre de 2016 à 80 332 Euros contre 81 600 Euros au titre de l'exercice précédent entraînant une nouvelle baisse de - 1,55 %.

De son côté le bénéfice a connu un recul beaucoup plus important pour s'inscrire à seulement 12 478 Euros contre 27 781 Euros, soit une baisse importante de - 55,08 %.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'un prélèvement sur le report à nouveau de 9 522 Euros qui, ajouté au bénéfice de 12 478 Euros, a permis le versement d'un dividende net de 22 000 Euros.

7) SCI BOYS (filiale à 49,50 %). Cette société civile immobilière est titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier sur un immeuble sis à Vert-Saint-Denis près de Melun dans lequel notre filiale Highway 2 Heaven Sas exploite sa concession Harley-Davidson.

Le loyer encaissé lors de l'exercice s'est élevé à 103 200 Euros permettant de dégager un très léger bénéfice s'établissant à 1 607 Euros contre l'an dernier une perte de - 4 481 Euros.

8) Indivision Anne-Marie & Motocycles Ardoin Saint Amand. Cette indivision dans laquelle nous sommes partie prenante pour 50 % est propriétaire des murs d'une officine pharmaceutique sise à Arcachon (33).

Le revenu au titre des immeubles tiré de cette participation a beaucoup baissé pendant l'année 2016. En effet l'indivision a dû faire face à une partie de sa quote-part dans le ravalement complet de l'immeuble. A ces frais se sont ajoutés les honoraires de l'avocat en charge d'une procédure ayant pour but de demander le dé plafonnement du loyer particulièrement faible par rapport aux prix pratiqués dans la ville d'Arcachon.

Tout cela fait que nous n'avons encaissé que 3 000 Euros contre 7 200 Euros lors de l'exercice précédent soit une baisse de - 58,33 %.

Ce tour d'horizon terminé, il nous reste à dire, comme c'est devenu maintenant une tradition, quelques mots de l'exercice en cours déjà très entamé.

Les quatre premiers mois de l'année accusent à nouveau sur le marché français du deux-roues motorisé un petit recul de - 1,5 % qui n'est pas trop alarmant dans la mesure où l'année dernière à la même époque il s'établissait à - 1,4 %.

Ce recul à notre avis trouve son explication dans le seul fait que ce début d'année a été très troublé par d'importantes élections.

Par contre, la marque Harley-Davidson qui est désormais la seule sur laquelle nous intervenons accuse pour ces quatre premiers mois un recul beaucoup plus sensible qui s'établit à - 8,9 %.

La marque a en effet distribué en quatre mois 2 789 pièces conservant cependant sa cinquième place sur le marché mais en étant méchamment talonnée par la marque Triumph qui elle, s'attribue une hausse de + 30,4 %.

Parallèlement à cette activité nous sommes toujours à la recherche d'un repreneur solvable pour notre filiale Harley Davidson Shop, ayant la vocation à ne conserver que notre nouvelle filiale de Melun.

Des pourparlers sérieux sont engagés mais nous ne savons pas encore s'ils vont connaître une fin heureuse.

Pour le reste, nous étudions toujours plusieurs dossiers pour investir dans un autre secteur d'activité. Mais pour l'instant celui-ci n'est toujours pas défini et rien n'est encore fait.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES :

La présentation des comptes annuels est effectuée conformément aux dispositions du plan comptable de 1982, et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AFFECTATION DES RESULTATS – DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

La perte dégagée après amortissements, provisions et impôt sur les sociétés atteint pour l'exercice écoulé, la somme de – 159 858 €uros que nous vous proposons d'imputer au compte « Report à nouveau ». Et sur le solde ainsi dégagé nous préleverons un montant de 4 075,72 €uros destiné au paiement d'un dividende de 1,18 €uro par action de la catégorie « B » qui, compte tenu des prélèvements sociaux de 15,50 % retenus à la source, permettra le versement d'un dividende net de 1 €uro par action qui sera mis en paiement à compter du 15 septembre 2017.

Nos filiales d'exploitation devenue bien moins nombreuses ne nous permettent pas au titre de l'exercice écoulé d'envisager le versement d'un dividende aux actions de la catégorie « A ».

Rappelons que les trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

- distribué en 2014 au titre de l'exercice 2013 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,18 euro par action de catégorie « B ».
- distribué en 2015 au titre de l'exercice 2014 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,18 euro par action de catégorie « B ».
- distribué en 2016 au titre de l'exercice 2015 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,18 euro par action de catégorie « B ».

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L225-38 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE.

Comme chaque année, nous avons donné à notre Commissaire au Comptes, toutes les indications utiles pour lui permettre de vous présenter son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L225-38 et suivants du code du commerce, lecture de ce rapport va vous être donnée avant le vote des résolutions qui vous sont proposées.

FRAIS GENERAUX :

Aucune réintégration de frais généraux n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 27 de la loi du 12 juillet 1965 (texte codifié sous les articles 39-5 et 223 quinquies du C.G.I)

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Au présent rapport est joint le tableau des résultats financiers de votre société. Ce document vous est présenté en application des articles 133, 135 et 138 du Décret du 23 mars 1967.

A l'issue de ce compte rendu d'activité et après lecture des rapports de votre Commissaires aux Comptes, vont être soumises à votre approbation les résolutions qui vous ont été proposées et dont le projet de texte vous a déjà été communiqué.

Votre Conseil vous remercie de bien vouloir par un vote positif, renouveler la confiance que vous avez bien voulu jusqu'à ce jour lui manifester.

Le Président du Conseil d'Administration.